GHATTAS & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés Chartered Professional Accountants 7881 Boul. Décarie, bureau 405 Montréal, Québec H4P 2H2

Tél.: (514)735-7881 Fax: (514)342-3028 E-mail : ghattas.sencrl@ghattas.ca

#### **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Au directeur général des élections, Élections Canada

#### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du **PARTI POUR** L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC (le « Parti »), préparé conformément aux exigences de l'article 432 de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, le rapport financier du parti enregistré **PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC** est préparé, dans tous ses aspects significatifs, en vertu de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux dispositions en matière d'information financière.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le Parti tire des produits reliés aux compagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres du Parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des contributions présentées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit du ce rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des informations au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement au parti enregistré **PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC** et au Directeur général des élections, Élections Canada et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que le Parti enregistré **PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC** et le Directeur général des élections, Élections Canada. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article 432(1) de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de ce rapport financier, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément au paragraphe 435(1) de la Loi électorale du Canada, nous sommes d'avis que la déclaration fait état de l'information contenue dans les livres sur lesquels elle est fondée.

na Easerie S.EN. C.R.L.

**Ghattas & Associés S.E.N.C.R.L.**<sup>1</sup> Montréal, le 11 avril 2022

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sylvain Lavoie, CPA auditeur, CA

Erati financiero 2021 final signé

6

## PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

### BILAN

## 31 DÉCEMBRE 2021

		•
	2021	2020
		(redressé)
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Redressement antérieur	4 598	7 319
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	2 303	1 379
Dus aux administrateurs, sans intérêts ni modalité	11 333	10 833
	13 636	12 212
Actif net		
Non-affecté	(9 038)	(4 893)
	4 598	7 319

Pour le conseil d'administration,

naifer, agent principal